

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2018

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

21 FEVRIER 2018

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY M. Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mme Aline KUTTER, M. Pierre-François MALDANT

Absents excusés :

M. Emilien DURIGON ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT
Mme Corinne GARREAU ayant donné pouvoir à Mme Agnès MARCHETTO
M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à Mme Chantal GAUTHRAY

Absentes :

Mmes Marie-Claude DURAND, Sabrina MENDOWSKI, Fanny GAGNEUR

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) Fixation durée de l'amortissement des subventions d'équipements versées
- 2) Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (CDD école maternelle)
- 3) Tarifs animations communales
- 4) Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : Piste BMX
- 5) Demande de subvention DETR, DSIL (Dotation Soutien à l'Investissement Local) et CD 21 : Salle multi-usages
- 6) Demande de subvention DETR et DSIL : salles de classe école primaire
- 7) Demande de subvention DETR et DSIL : réfection toiture Eglise

- 1) **Fixation durée de l'amortissement des subventions d'équipements versées**
(2018-007)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, l'amortissement des subventions d'équipements versées, est obligatoire, dès l'année suivant la dépense.

Pour rappel, en 2017, des travaux de réseaux d'eaux usées et potables ont été réalisés par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) dans le cadre d'un PUP (Participation de projet Urbain Partenarial). Ces travaux doivent être amortis.

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater la dépréciation des biens inscrits à l'actif de la collectivité et de dégager des ressources destinées à les renouveler. L'amortissement est budgétaire : il constitue une recette de la section d'investissement et participe au financement du renouvellement de l'actif de la collectivité et à l'équilibre de son budget. La durée de l'amortissement est à fixer par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Madame le Maire propose donc d'amortir les fonds de concours de 22 054.50 € versés à la CABCS dans le cadre de l'extension des réseaux d'eaux potables et d'eaux usées.

Après avoir entendu cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** d'amortir les fonds de concours de 22 054.50 € versés à la CABCS dans le cadre de l'extension des réseaux d'eaux potables et d'eaux usées sur une durée de cinq années soit 4 411 € par an.

2) **Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe (CDD école maternelle)** (2018-008)

Madame le Maire donne connaissance du compte-rendu des travaux des commissions scolaires et de gestion du personnel qui se sont réunies ensemble pour étudier la reconduction d'un contrat à l'école maternelle.

Suite à la suppression du poste d'EVS (Employé de Vie Scolaire) en 2015, suite à l'ouverture définitive d'une quatrième classe « dispositif de moins de 3 ans », à la diminution du temps de travail d'un agent titulaire en 2016, à la mise en place des rythmes scolaires dès septembre 2018 et afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, le poste occupée par la même personne, depuis quelques années, pourrait être reconduit.

Madame le Maire propose la création d'un poste sur une année complète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité de créer un poste à 14.45 heures/hebdomadaire décomposée comme suit :

Pendant le temps scolaire sur 36 semaines : 13 heures/hebdomadaires

Pendant les vacances scolaires sur 4 périodes : 194 heures (24 à la Toussaint, 31 à Noël, 31 en février, 31 en avril et 77 en été).

3) **Tarifs animations communales** (2018-009)

Madame le Maire expose à l'assemblée que cette année, la commune va organiser un marché aux fleurs. Celui-ci n'avait pas été organisé en 2017 à cause des travaux d'aménagement du centre bourg.

Depuis le 1^{er} mars 2018, Madame le Maire a nommé par arrêté municipal Mme Aline KUTTER et M. Philippe JACQUELIN régisseurs titulaire et suppléant de la régie « manifestations culturelles et animations communales ».

Il convient de viser les tarifs du droit d'entrée ainsi que des tickets boissons pour cette animation pou pour n'importe quelle autre manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **FIXE** les tarifs suivants, à partir de 2018, pour les entrées au marché aux fleurs et les tickets « boisson » à 1 € l'unité.

4) Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Piste BMX
(2018-010)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le principe de l'opération de la création d'une piste BMX pour un montant estimatif de 28 760 € HT.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture et DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2018.

5) Demande de subvention : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) DSIL (Dotation Soutien à l'Investissement Local) et CD 21 (Conseil Départemental) : Réhabilitation d'une salle multi-usages
(2018-011)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le principe de l'opération de la Réhabilitation d'une salle multi-usages pour un montant estimatif de 70 673.32 € HT.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre des bâtiments et édifices publics communaux non protégés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture, de l'Etat et du Conseil Départemental et DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2018.

6) Demande de subvention DETR et DSIL : réhabilitation de deux salles de classe école primaire Pierre Joigneaux
(2018-012)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le principe de l'opération de la réhabilitation de deux salles de classe école primaire Pierre Joigneaux pour un montant estimatif de 24 960.86 € HT.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture et de l'Etat et DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2018.

7) Demande de subvention DETR et DSIL : réfection toiture église
(2018-013)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le principe de l'opération de la réfection de la toiture de l'église pour un montant estimatif de 21 892 € HT.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture et de l'Etat et DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget 2018.

Questions diverses :

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée de l'exercice du droit de préemption, aucun devis n'a été signé depuis la dernière réunion du conseil municipal:

	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
14/02/18	Véhicule Master fourgon	Renault	24 270,25 €
09/02/18	Arbres rue de Serrigny	SONOFEP	5 343,01 €
21/02/18	Arbres arbustes	SONOFEP	2 308,79 €
27/02/18	Imprimante (service compta)	Loonix	450,00 €
Déclarations d'Intention d'Aliéner		Noms des propriétaires sortants	
02/02/2018	22 Avenue de Corton	CORNUET	
16/02/2018	2 Rue des Champs	BACHELET	
21/02/2018	4 Avenue de la Plante de l'Orme	GIRAUD	
22/02/2018	15 Rue du Meix Mariller au Hameau de Corcelles	PERRIER	

Lors de la délibération, portant sur la demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la piste BMX, M. Pierre HENNINGER attire l'attention sur la gestion de cette piste comme le coût d'entretien, etc... Mme le Maire répond que cette remarque est judicieuse et en fera part au futur maître d'œuvre.

M. Gaston RAVAUT informe le conseil qu'un véhicule type Master a été commandé pour les services techniques. Après une mise en concurrence avec les concessions Peugeot et Nissan, c'est à la concession RENAULT que le fourgon a été commandé, il sera livré fin avril.

M. Gaston RAVAUT fait le point sur les travaux de l'aménagement du centre bourg, au vu des conditions météorologiques actuelles, les travaux sont suspendus. Il informe le conseil que des travaux sur les réseaux d'eaux usées et potables sont actuellement en cours au hameau de BUISSON. Ces travaux sont gérés par la communauté d'agglomération et VEOLIA.

M. Gaston RAVAUT a été interpellé à plusieurs reprises sur le fait que, régulièrement, un trou se forme devant le numéro 7 de la route de Beaune. En effet, des réseaux d'ORANGE n'étant pas enterrés suffisamment, il convient à ORANGE de faire le nécessaire. La centrale d'enrobé étant fermée jusqu'au 15 mars, il espère que ces travaux seront effectués avant la fin du mois.

En l'absence de M. DURIGON, M. Jérôme FOL a assisté au démarrage du chantier de la cure avec ORVITIS. Ces travaux débuteraient d'ici 15 jours pour une durée de 9 mois. Il conviendra de laisser des parkings de libres afin de permettre aux différents véhicules des entreprises intervenant sur le site et les camions de livraison de stationner. M. DURIGON prendra contact avec les services périscolaires de la communauté d'agglomération pour leur demander de bien vouloir laisser libres ces places. Les réunions de chantier se dérouleront tous les mardis matins à 9 heures.

La commission « vie associative » s'est réunie dernièrement, un compte-rendu est en cours de diffusion.

Madame le Maire rappelle les prochains rendez-vous à venir :

- 6/03 : Commission des finances, budget primitif 2018 à 19 h
- 19/03 : Commémoration à 18 h 30
- 28/03 : Conseil municipal à 19 h.

La séance est levée à 21 h 55.

Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOLX-SERRIGNY, pour être affiché le 5 mars 2018 à la porte de la Maire et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

